

PRIX DE L'ABONNEMENT
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
 Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1er.
 À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 3, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 24 août 1845.

Nous rendions compte il y a deux jours des efforts du gouvernement autrichien pour enlever à la France le transit des marchandises destinées à la Suisse, à une partie de l'Allemagne et des états sardes, efforts couronnés, malheureusement pour le commerce français et surtout pour celui de Lyon, de succès trop réels qu'il faut absolument compenser par des améliorations intérieures, sous peine de voir diminuer encore les ressources de ce commerce. C'est sans doute pour amoindrir l'effet produit par l'annonce du succès obtenu par le gouvernement autrichien, dans la régularisation du droit de navigation sur le Pô, qu'un journal de Paris annonçait hier que le gouvernement français aurait entamé avec succès, auprès du zollverein allemand, des négociations qui auraient un but identique et qui assureraient au commerce français d'importants avantages. Il serait principalement question d'obtenir la suppression du droit de navigation sur la partie inférieure du Rhin qui traverse la Hollande, et, comme ce pays se trouve peu disposé à accéder aux propositions qui lui sont faites, on s'arrangerait, dit-on, de manière à se passer de lui; pour le punir de sa mauvaise volonté, on supprimerait les avantages qu'il retire de sa situation. Il suffirait pour atteindre ce but de joindre l'Éms au Rhin par un canal qui déboucherait dans ce fleuve au-dessus de la frontière hollandaise, en sorte que l'embouchure du Rhin perdrait, dit-on toujours, presque toute son importance, et qu'on isolerait la Hollande au milieu de l'Allemagne.

Si nous ne considérons ce projet que sous le rapport de l'exécution matérielle, nous conviendrons volontiers qu'il est facilement réalisable. Les deux points les plus rapprochés, de l'un à l'autre fleuve, sont Wesel sur le Rhin et Wolbeck sur l'Éms; ils ne sont pas distants de plus de huit myriamètres, encore serait-il très-facile de se servir de la rivière de la Lippe sur la moitié du parcours. Les dépenses seraient donc peu considérables, eu égard aux avantages que pourraient en retirer la France, le duché du Rhin, la Westphalie et le Hanovre, pays qui seraient mis en communication d'une manière plus directe par l'ouverture du canal. Tout ce qui rendra plus rapides les relations entre les peuples sera en réalité un bienfait; mais prétendre isoler la Hollande au milieu de l'Allemagne, mais supprimer, pour ainsi dire, le Rhin, de pareils projets sont des rêves que nous ne voulons pas qualifier. Que l'on ouvre à notre commerce une nouvelle communication entre la France et la mer du Nord, nous ne demandons pas mieux, surtout si l'on obtient des nations riveraines du canal et de l'Éms des traités de commerce qui nous permettent de porter nos produits sur leurs marchés; mais il ne faut pas oublier, ce nous semble, que le Rhin traverse des parties fort peuplées de la Hollande, qu'il baigne de riches cités, qu'il a sur ses bords de grands entrepôts, et que renoncer à la navigation de cette magnifique voie, c'est renoncer au commerce que nous faisons sur les rives hollandaises du fleuve: pensée qui serait tout simplement absurde, si elle pouvait entrer sérieusement dans la pensée de

notre gouvernement, ainsi que le dit un journal ministériel de Paris.

On ne songe pas assez que déshériter la Hollande du transit par le Rhin, c'est l'engager à augmenter les droits sur nos produits, sinon à en frapper une partie de prohibition. Or, nous avons expédié à la Hollande en 1841 des marchandises représentant une valeur de vingt-un millions trois cent mille francs, somme dans laquelle nos produits naturels ou manufacturés entrent pour une somme de dix-huit millions deux cent quatre-vingt-six mille francs, et l'on ne saurait, sans y regarder à deux fois, fermer à notre commerce tout ou partie d'un tel marché qui, sans équivaloir pour nous à certains marchés de l'Europe, ne manque cependant pas d'importance.

Une autre considération arrêterait encore le gouvernement français, s'il pouvait rêver la folle idée qu'on lui prête. Nous avons importé de Hollande en France en 1841 des marchandises d'une valeur de trente-deux millions; ce chiffre se partage en deux parties. Les marchandises restées en France sont d'une valeur de dix-neuf millions; le transit par la France s'est donc élevé au chiffre de treize millions. Si nous supprimons le Rhin pour la Hollande, elle le supprimera en partie pour nous, et nous perdrons une large part dans ce transit. Nous n'aurons pas à nous plaindre: il y aura réciprocité.

Une convention du 31 mars 1831, signée à Mayence par la France, Bade, la Bavière, Hesse-Darmstadt, la Hollande, Nassau et la Prusse, assure l'entière navigation du Rhin du point où il est navigable jusqu'à la mer. La loi de 1816, qui ne permettait d'importer les denrées tropicales en France que par les ports d'entrepôt réel, supprimait la Moselle et le Rhin dans les relations commerciales avec la Hollande et la France en ce qui concernait ces denrées tropicales.

Le traité de commerce du 25 juillet 1840, promulgué par la loi du 25 juin 1841, a eu pour objet de faire cesser un état de choses fâcheux. En accordant aux vaisseaux néerlandais le droit d'apporter les produits des tropiques par la Moselle et le Rhin, on leur a donné des avantages réels; c'était alors l'occasion de demander la suppression des droits de navigation, on ne l'a pas fait, et la chose sera aujourd'hui plus difficile. Les finances hollandaises ne sont pas dans une situation assez prospère pour que le gouvernement de ce pays se prive volontiers d'une ressource importante. L'occasion manquée se retrouve difficilement; ce qui eût été accordé à une époque se fait acheter plus tard par des concessions, et voilà le cas dans lequel notre gouvernement se trouvera peut-être par sa faute.

S'il est vrai que la proposition de supprimer les droits de navigation sur le Rhin parte du gouvernement français, nous l'approuvons fort d'avoir songé aux intérêts de notre commerce; mais, jusqu'à plus ample informé, on nous permettra de douter qu'il ait pris l'initiative. Quoi qu'il en soit, à quelque puissance que doive revenir l'honneur de l'initiative, nous faisons des vœux sincères pour que l'amélioration projetée se réalise, et que les

commissaires des divers états intéressés dans la question, et qui doivent bientôt se réunir à Mayence, puissent s'entendre. Décréter la franchise du Rhin, ce magnifique fleuve dont le cours est si long, ce serait rendre au commerce un immense service; mais c'est par l'accord des états qu'on peut seulement espérer une conclusion favorable, et c'est à la diplomatie à lever les obstacles en conciliant les divers intérêts qui peuvent se trouver en opposition.

Paris, le 22 août 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La Patrie assure que l'ordonnance qui nomme M. le duc d'Aumale au gouvernement de la province de Constantine est déjà signée. Pour la rendre publique, on attend que l'opinion ait accepté comme un fait accompli cette nomination extraordinaire que l'on a habilement annoncée à l'avance. En outre, il a paru prudent de mettre un intervalle entre l'ordonnance si favorable au jeune prince et celle qui sacrifie si maladroitement le maire du Mans à des convenances domestiques mal entendues.

— Le collège électoral de Périgueux a nommé M. Magne député, en remplacement de M. de Marciillac.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des électeurs inscrits.....	395
Nombre des votants.....	358
M. Magne a obtenu.....	201 voix.
M. Dussolier, ancien député.....	111
M. de Genoude, rédacteur en chef de la Gazette de France.....	46

M. Magne est conseiller de préfecture: c'est donc un fonctionnaire de plus qui entre à la chambre; car, tant que M. de Marciillac en a fait partie, il n'appartenait à l'administration que par les fonctions toutes gratuites de maire, qui n'auraient entravé en rien son indépendance, si, par sa nature, il avait été porté à l'indépendance. M. de Marciillac, à force de se courber devant le pouvoir, a réussi à se faire nommer d'emblée préfet de la Dordogne; c'est un précédent qui est très-encourageant pour M. Magne, qui, ayant plus de capacité que M. de Marciillac, et n'ayant pas moins de dévouement que lui, ne tardera pas à mériter la bienveillance ministérielle. Telle est, du reste, l'intention formelle du nouvel élu, car, dans sa profession de foi aux électeurs de Périgueux, M. Magne se pose la question de savoir s'il prendra l'engagement de n'accepter aucune fonction publique, et il s'empresse d'y répondre par la négative, attendu que, selon lui, les fonctions publiques ne sont pas incompatibles avec la probité et l'indépendance, attendu que la confiance des électeurs ne doit pas être exclusive de la confiance du pouvoir.

Voilà qui promet. Il faut rendre, du reste, cette justice à M. Magne qu'il agit bien plus franchement que bon nombre de députés qui ne font aucune difficulté de prendre vis-à-vis des électeurs l'engagement de ne rien accepter du pouvoir, et qui, une fois arrivés à Paris, n'ont rien de plus pressé que d'aller s'offrir aux ministres qui veulent les employer.

— On se rappelle que, le jour même de la clôture de la session législative, M. le président Sauzet a donné lecture à la chambre d'une lettre de M. Pèdre Lacaze, qui se démettait de ses fonctions de député par des raisons de famille. Le collège électoral d'Oloron (Basses-Pyrénées) vient de nous révéler ces graves raisons de famille en choisissant pour son nouveau député M. Henri Lacaze, frère du député démissionnaire. Quant à celui-ci, il a la promesse d'être nommé pair de France à la prochaine promotion.

Le collège d'Oloron paraît tout-à-fait favorable à la famille Lacaze, car le nouvel élu a obtenu 163 voix sur 164 votants. La

FEUILLETON DU CENSEUR DU 25 AOUT.

UNE MORT.

NOUVELLE.

Au moment où j'allais sortir, on sonna avec violence; j'ouvris. Une femme pâle, hâve, dont les yeux noirs, agrandis par la maigreur de ses joues, s'attachèrent aux miens avec une fixité effrayante, était là, un bras pendu à la sonnette, portant de l'autre un bel enfant qui me sourit, quoique des larmes tremblaient encore au bout de ses longs cils.

— Par charité, me dit la femme en réprimant un sanglot, aidez-moi à le mettre sur son séant; il se meurt.

Il n'y eut pas plus d'explication. Elle se hâta de remonter l'escalier; je la suivis.

C'était une personne logée depuis peu de mois dans les combles de la maison avec son mari et trois enfants. Je la reconnus, bien que je l'eusse tout au plus entrevue une ou deux fois, lorsqu'elle glissait le long de la rampe, toujours vêtue de la même robe d'indienne couleur de cendre, enveloppée du même châle à nuances ternes, et se dissimulant de son mieux; aussi passait-elle inaperçue, et c'étaient seulement ses beaux enfants qui avaient attiré mon attention.

Depuis quelques semaines, cependant, je ne voyais plus les deux atnés, habillés avec une sorte d'élégance, sortir radieux, comme de coutume, le dimanche matin, donnant la main à un homme dont le visage triste et l'extrême maigreur formaient un pénible contraste avec leurs mines rondes et enjouées. Les deux espérances se renvoyaient l'un à l'autre de francs rires, de gais accents qui éveillaient ma sympathie. Mais, si je ne rencontrais plus l'homme à la figure allongée et grave, à l'habit boutonné jusqu'au cou, aux bottes si bien cirées qu'elles avaient valu plus d'un reproche à mon domestique, en revanche, il m'arrivait plus fréquemment que jamais de me croiser avec ses enfants sur notre escalier commun, dont ils encombraient toute la largeur.

Depuis peu l'aîné avait adopté le plus drôle de petit air réfléchi; il ne marchait plus que muni d'un long parapluie, ayant au bras un grand panier couvert où l'autre petit aurait pu se cacher tout entier. Ce dernier courait toujours, et babillait, babillait, entraînant après lui son frère qui déballait, chemin faisant, quelque axiome de morale. La gravité du petit Mentor, l'impétuosité de son Télémaque de quatre ans, me divertissaient; de sorte que j'avais souvent ralenti le pas pour les suivre lorsqu'ils des-

cendaient marche à marche.

Caton le pourvoyeur, comme j'aimais à nommer le sage de sept ans, porteur du gigantesque panier, répondait moins volontiers à mes agaceries, et je n'avais encore pu décider ni l'un ni l'autre à entrer chez moi. Impossible de me procurer la satisfaction de leur voir manger les friandises que je présentais comme appâts au passage. Le petit Caton interposait toujours son mot: « Papa ou maman attend, il faut se dépêcher », et les deux marmots remontaient au plus vite, emportant sans y toucher le gâteau ou le fruit que je venais de leur donner.

Cette conduite, peu ordinaire aux enfants, si pressés de jouir, et qui ne connaissait que le présent, la physionomie sérieuse de l'homme que j'avais rencontré avec eux, celle à la fois timide et douloureuse de la mère, auraient dû provoquer de ma part quelques efforts pour connaître cette famille. Le peuple a traduit à sa manière le mot d'un ancien, d'Hésiode, je crois, qui a dit en plus nobles termes: « *Quiconque a bon voisin a bon matin.* » Moi, j'étais un voisin de grande ville, c'est tout dire. Je m'étais constamment vanté, je m'en accuse maintenant, d'ignorer jusqu'aux noms des locataires de la maison que j'habitais depuis douze ans. Je me glorifiais d'être exempt de curiosité, j'aurais pu dire de sympathie. Mes voisins emménageaient, se mariaient, mouraient, se faisaient enterrer, sans que mes habitudes de bonne compagnie me permissent de me réjouir ou de m'affliger avec eux; et, comme s'il n'y avait point de relations de voisinage que celles que provoque l'oisiveté et qu'aiguillonne la médisance, je me vantaient d'être complètement étranger aux commérages de porte à porte. J'aimais fort à raconter l'histoire d'un de mes voisins, jeune homme à la mode, qui se vantait d'avoir appris par la Gazette un suicide commis la veille sur son palier; la chose, et j'en rougis, me paraissait du meilleur goût. J'aimais, en passant, à caresser ou à pincer la joue des petits voisins, dont le gracieux entantillage égayait mes regards; mais chercher à leur être utile, m'enquérir de ce qui les concernait, fi donc! S'aborder comme on aborde un tribunal, en déclarant son nom, sa parenté, son pays et ses aventures, c'est le fait des héros d'Homère, et je ne me sentais nullement en hu neur de renouveler les coutumes grecques.

J'arrivai donc sans rien savoir devant cette couche où s'étaient dévorées tant de larmes que peut-être j'eusse pu essuyer, tant d'angoisses que je pouvais soulager tout au moins. D'abord je ne vis que le moribond renversé en travers de son lit; sa femme s'était vainement efforcée de glisser des oreillers sous les reins du malade: la force avait manqué à celui-ci pour se soutenir, à elle pour le soulever.

Quelque attentif que l'on soit à s'épargner les spectacles douloureux, on

n'arrive guères à mon âge sans que la mort ait plus d'une fois attristé vos regards; pourtant jamais je n'avais vu cadavre aussi livide que cet homme encore expirant et souffrant. Ses lèvres étaient bleuâtres; sa peau diaphane, luisante d'une sueur froide, paraissait tendue et collée par la fièvre sur ses os décharnés; ses prunelles vitreuses nageaient dans le vide d'un oeil terne et hagard. Glacé de stupeur, je le contemplai, tandis que sa femme posait à terre l'enfant qu'elle tenait dans ses bras.

— Vite, dit-elle, il étouffe!

La vivacité de ses mouvements me rappela à moi-même; agissant sous son impulsion, je sus comment prendre le malade, comment le remuer sans blesser ses membres endoloris, sans aigrir ses écorchures. Quand il fut doucement replacé au milieu du lit, que les os de ses genoux et de ses chevilles furent soigneusement enveloppés, que ses épaules étant soutenues par une masse d'oreillers et de paquets, il put aspirer un peu d'air dans sa poitrine sifflante, alors seulement il m'aperçut; cet oeil immobile s'anima comme d'un reflet de pensée, puis son regard se détacha de moi pour se reporter languissamment vers sa femme.

— C'est cet obligeant voisin, le monsieur d'en bas, qui a eu tant de bontés pour Julien et pour Charles, et qui vient de m'aider à te recoucher, mon ami, répondit-elle.

La direction que prirent alors les yeux du malade me fit apercevoir un vieux guéridon sur lequel se trouvaient une tasse, une assiette ébréchée et quelques débris d'orange. La veille j'avais donné deux de ces fruits aux enfants. Je compris que l'orangeade du moribond venait de ce don précieusement. Du reste, il ne fallait qu'un regard pour parcourir la mansarde et et se convaincre que sur ce lit sans rideaux toutes les richesses comme toutes les espérances de la famille se trouvaient concentrées; ce grabat était encore ce qu'il y avait de moins nu, de plus confortable dans la chambre dépeuplée.

Une ride douloureuse se creusa autour des narines de l'homme. Il voulait parler. Sa femme se baissa vers lui, et plutôt au geste languissant du malade qu'à ses paroles inarticulées, je devina un remerciement.

Le genou appuyé sur un vieil escabeau de bois, penché sur ce visage décomposé, j'essayais de lui murer des paroles consolantes, mais les mots expiraient dans ma bouche. Ce n'est pas tout d'abord, et dès qu'on le veut, qu'on trouve l'accent qui soulage, les paroles qu'il faut dire; la timidité gauche et stérile qu'on éprouve en présence du malheur est comme une punition de l'égoïsme qui vous en tenait éloigné. Vous n'êtes pas digne de parler à l'affligé; il ne vous connaît pas. Il pourrait vous crier, lui aussi: « Il ose parler, celui-là qui n'a pas souffert! » Tout lien de fraternité s'est rompu

voix qui lui a manqué était sans doute la sienne; c'est un acte de modestie qui ne lui aura pas coûté beaucoup.

— Un rédacteur du *Journal des Débats* vient de partir avec une mission pour l'Espagne. Ce rédacteur, chargé de dépêches, joint à sa qualité d'écrivain aux *Débats* celle d'étranger.

— M. Guizot s'occupe, dit-on, dans sa terre de Val-Richer, de répartir les missions à accorder sur les 600,000 fr. de crédits extraordinaires qu'il s'est récemment donnés par ordonnance royale. Le nombre des postulants est immense; chaque solliciteur a quelque député influent à ses côtés. Le cabinet espère ainsi augmenter le nombre de ses adhérents, ou du moins celui des gens dociles.

Bulletin de la Bourse de Paris du 22 août 1842.

Les nouvelles d'Espagne ont produit une légère baisse sur les fonds; mais les affaires sont restées aussi calmes que les jours précédents, et il n'y a pas eu plus de variations sur les cours.

Avant l'ouverture, la rente était offerte à 82 7/4 et 25. Elle a ouvert au parquet à 81 25, et elle est tombée à 81 20, cours auquel elle s'est maintenue pendant toute la bourse, et auquel elle est restée demandée au parquet et dans la coulisse.

Cinq pour cent	122 70	Trois pour cent belge	» »
Quatre et demi pour cent	» »	Banque belge	» »
Quatre pour cent	104 75	Caisse Lafitte	» »
Trois pour cent	81 20	—	» »
Actions de la Banque	3285 »		
Obligations de Paris	1515 »		
Rentes de Naples	103 90		
Etats Romains	106 1/4		
Dette active d'Espagne	0/0		
Cinq pour cent belge	» 0/0		

CHEMINS DE FER.	
Paris à Rouen	711 25
Paris à Orléans	670 »
Rouen au Havre	340 30
Strasbourg à Bâle	191 25

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Barcelonne :

« Les officiers du 1^{er} bataillon de la province viennent d'adresser au peuple un manifeste dans lequel ils protestent contre le désarmement qui a frappé ce bataillon et rendent compte des circonstances qui l'ont accompagné. Ils finissent en disant qu'ils marcheront toujours avec la brave milice et le peuple de Barcelonne pour détruire les tyrans.

« Les officiers du 3^e bataillon de la milice nationale ont nommé une commission qui s'entendra avec la junte, l'alcade et le chef politique pour faire une enquête sur le désarmement du 1^{er} bataillon de volontaires et pour en rejeter la responsabilité sur ceux qui l'ont ordonné. »

— On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées* :

« Nous avons ce matin les journaux de Madrid du 17 août et ceux de Barcelonne du 18.

« Ce n'est pas seulement le manifeste que nous avons déjà publié, mais aussi une protestation, que le duc de la Victoire avait rédigés à bord du *Bébis*. Nous trouvons dans la *Gazette* du 16 le texte de cette protestation qui était adressée au gouvernement. Espartéro, qui se prétend toujours régent, y dit que « l'état d'insurrection dans lequel se trouvaient diverses provinces de la monarchie, et la désertion de l'armée et de la flotte, le forçait à sortir du territoire espagnol sans la permission des cortès, avant l'époque où, conformément à la constitution, devait finir sa régence; que, considérant qu'il ne peut résigner le dépôt de l'autorité royale qui lui a été confié que dans la forme voulue par la constitution, et qu'il ne doit pas le livrer à ceux qui se sont inconstitutionnellement élevés en gouvernement, il proteste de la manière la plus solennelle contre tout ce qui a été fait ou se fera contrairement à la constitution de la monarchie. »

« L'original de cette protestation a été remis entre les mains de M. Laserna, ministre de l'intérieur, faisant fonctions de ministre de la justice, grand-notaire du royaume, et signé par les ministres Noguera, Linage, Osorio, Lacarte, Gurrea, etc.

« Le gouvernement de la nation a répondu à cette protestation par un décret du 16 qui déclare don Baldomero Espartéro, ainsi que tous les signataires de l'acte, déchus de leurs emplois, titres, grades et décorations.

« La *Réunion patriotique espagnole des amis de la paix et de la liberté du pays*, établie à Madrid, vient d'adresser aux ministres provisoires un manifeste énergique pour réclamer la junte centrale. Rapprochée du contre-manifeste aux électeurs publié par le comité patriote opposé au comité soi-disant national, cette démarche a beaucoup d'importance.

« La junte de gouvernement de Grenade a désigné, le 10 août, MM. Domingo Velo et le marquis de Tabuerniga pour ses délégués à la junte centrale. Encore une junte à ranger parmi celles qui réclament du ministère l'exécution du décret du 28 juin, en vertu duquel il est reconstitué. MM. Velo et de Tabuerniga avaient été aussi, dans le temps, délégués auprès du général Concha pour

lui donner à entendre que sa présence à Grenade serait vue de mauvais œil par la masse des prononcés.

« MM. Garcia Uzal et J. de Quinto ont donné leur démission de chefs politiques, le premier de Santander et le second de Madrid. Le ministère, qui avait refusé d'accepter la démission de Concha, n'a pas fait tant de difficultés pour ces messieurs; c'est qu'ils sont partisans de la junte centrale.

« Par décision du 15, l'infant don François d'Assises, fils aîné de l'infant don François de Paule, qui servait en qualité de capitaine surnuméraire dans les hussards de la Princesse, vient d'être promu chef d'escadron dans le régiment de Talavera (1^{er} chasseurs à cheval). Cette faveur est significative, s'adressant au prince dont on parle comme de l'époux futur d'Isabelle.

« Parmi diverses nominations qui continuent à figurer dans la *Gazette*, nous remarquons les suivantes : M. Jose Santa-Maria, alcade constitutionnel de Barcelonne, est nommé chef politique de la province, en remplacement de M. Collantes y Bustamente; M. Jose Sanchez de la Fuente, ex-député et président de la junte de Salamanque, est nommé chef politique de Valence, en remplacement de M. Joaquín Armero, démissionnaire.

« La municipalité et la milice nationale de Barcelonne ne pouvaient rester indifférentes à la manifestation du peuple en faveur de la junte centrale. Ce qu'on appelait une émeute le 15 était une révolution naissante, car les vœux universels par suite desquels eut lieu le prononciamiento il y a deux mois environ n'étaient pas exprimés d'une autre manière. La milice et la municipalité, après délibération, ont donc déclaré qu'elles étaient résolues à exiger l'exécution de la parole donnée par Serrano et du décret de Sabadell, en date du 28 juin, qui subordonnait le rétablissement du cabinet Lopez à la formation de la junte centrale. »

Un incident a signalé le départ de Bayonne du *Prometheus*, qui, comme on sait, vient de conduire Espartéro devant cette ville. Voici en quels termes il est raconté par la *Sentinelle des Pyrénées* :

« Le sieur Pinaud, pilote de rivière, avait conduit le bateau à vapeur anglais au Boucau, jusqu'aux limites où l'un des pilotes qui dirigent les navires au bas de la rivière et sur la passe de la barre devait venir le remplacer. Mais aucun de ces marins n'étant venu relever le pilote de rivière, le capitaine anglais voulut s'opposer au départ du sieur Pinaud; néanmoins celui-ci parvint, malgré cette opposition, à sauter dans sa chaloupe.

« Alors le capitaine pria le pilote de revenir à bord pour au moins arrêter le navire dans un mouillage sûr. A cette demande, le sieur Pinaud se décida à remonter à bord du *Prometheus*; mais à peine avait-il remis le pied sur le pont, que le capitaine anglais fit placer un factionnaire à tribord et à bâbord, avec défense de laisser sortir le pilote, et en même temps il ordonna à celui-ci de remettre en mer. Le sieur Pinaud refusait avec fermeté, parce que ce service n'était pas dans ses attributions et réclame d'ailleurs des connaissances toutes spéciales. Alors le capitaine anglais, voulant absolument profiter de cette marée, réitéra ses ordres avec plus d'emportement et s'oublia jusqu'au point de menacer le pilote de le jeter à la mer si le navire talonnait en franchissant la barre.

« Cependant le *Prometheus* continuait à descendre, et on ne sait comment aurait fini cette scène fâcheuse, si M. Bourgeois, pilote-major de la barre, ne s'était rendu lui-même à bord. Après quelques explications, le pilote-major, qui d'abord s'était opposé à la sortie à cause de l'état de la mer, finit par l'autoriser et la dirigea de sa personne avec sa chaloupe. Le navire anglais parvint à franchir la barre malgré une mer très-grosse qui couvrait la barre de brisants.

« La scène qui s'est passée à bord du *Prometheus* a produit un fâcheux effet sur notre population. L'amour-propre national est en ce moment plus susceptible que jamais vis-à-vis des Anglais, dont les prétentions vont sans cesse croissant, et dont les officiers affectent en toute occasion une morgue déplacée et blessante. Ces messieurs devraient au moins la déposer à l'entrée de nos ports, où ils ne sont pas encore les maîtres, que nous sachions. Nous apprenons que le pilote Pinaud a adressé au commissariat de la marine un rapport détaillé, qui est une véritable plainte contre le capitaine du *Prometheus*. »

Nous lisons dans le *National* :

« Un journal prétend que le départ de M. Sébastiani pour Londres doit être attribué à ce que le cabinet anglais exige des explications sur la perte du *Lézard*, qu'il prétend avoir été coulé par le *Vélocé* méchamment et à dessein. Le même journal ajoute que M. Sébastiani devrait bien profiter de l'occasion pour demander réparation du meurtre de nos concitoyens assassinés à Terre-

Neuve. Si l'on avait voulu obtenir cette réparation, on n'aurait sans doute pas fait choix de M. Sébastiani, digne successeur de M. Guizot à l'ambassade de Londres, et maréchal par la grâce de M. Thiers. Il est bien plus à croire que M. Sébastiani est simplement chargé d'offrir des excuses et peut-être une indemnité. Le sang de nos malheureux pêcheurs n'entrera même pas en com-

« On explique ainsi le départ du maréchal Sébastiani pour Londres. Le cabinet anglais soupçonne le *Vélocé* d'avoir malicieusement et de l'avoir fait sombrer avec préméditation. M. Guizot a eu beau protester de l'innocence perpétuelle de la politique française, il n'a pas été cru, ce qui arrive quelquefois en Angleterre. C'est le maréchal Sébastiani qui va se porter caution de la candeur du 29 octobre et essayer d'adoucir l'humeur britannique. Nous ne savons s'il a mission de forcer sir Robert Peel à s'expliquer sur les procédés de la marine anglaise envers nos pêcheurs de Terre-Neuve et notre station de Taïti. Il est probable que M. Guizot a trop d'impatience de quitter le rôle d'accusé pour oser prendre celui d'accusateur. »

On lit dans le *Toulonnais* :

« Nous nous sommes toujours élevés avec force contre le désarmement de la flotte, parce que la France, qui a la juste prétention d'être une puissance maritime de premier ordre, doit avoir une armée navale permanente. Nous n'avons en cela consulté que les vrais intérêts du pays, et maintenant que nos prévisions au sujet d'une puissance que nous n'avons jamais pu considérer comme l'alliée sincère de la France semblent sur le point de se réaliser, nous devons de nouveau élever la voix pour rappeler au ministère du 29 octobre qu'il a manqué à sa mission.

« Lorsque l'Angleterre, qui se disait encore notre alliée, s'est coalisée en 1840 avec les grandes puissances pour détruire l'influence française en Orient, nous avons vu avec douleur notre belle flotte rentrer au port de Toulon et laisser le champ libre à l'ennemi. Ceci se passait sous le ministère Thiers. Nous assistons depuis cette époque à un spectacle étrange et qui explique parfaitement ces mots échappés au chef réel du cabinet actuel : « *Nous voulons la paix partout et toujours!* » L'Angleterre a recueilli ces paroles au moins imprudentes, et, comptant sur l'impunité, elle ne cesse d'insulter notre pavillon. Cependant les choses en sont venues à ce point, qu'une rupture est presque inévitable. La faiblesse et la lâcheté de la part d'un état ne produisent jamais que des résultats funestes.

« La France a voulu prendre position sur l'Océan, où l'Angleterre règne en souveraine; mais ses troupes ont dû bientôt évacuer la Nouvelle-Zélande, et le pavillon de notre éternelle rivale a remplacé le nôtre dans ces contrées. On a pris les Marquises; la Grande-Bretagne a réclame.

« La reine Pomaré, souveraine des îles d'Otaïti et de la Société, a voulu se mettre sous la protection de la France, et voici la Grande-Bretagne qui veut à coups de canon, s'il le faut (cela ne sera pas nécessaire apparemment), rompre le traité que cette reine a conclu avec nous.

« A la date des dernières nouvelles, une frégate anglaise s'était embossée devant la résidence royale; on avait abattu le pavillon français, et les corvettes la *Boussole* et l'*Embuscade* avaient pris, de leur côté, une attitude hostile. Que s'est-il passé depuis? On l'ignore.

« Enfin, sur les bancs de Terre-Neuve, une corvette anglaise a tiré à boulet sur des bâtiments de commerce français qui se livraient à la pêche. Le sang a coulé à bord de nos navires; il y a eu des morts et des blessés. De pareils attentats ne peuvent rester impunis. »

Le *Patriote des Alpes* a annoncé que M. Legagneur, premier président de la cour royale de Grenoble, refusait la première présidence de Toulouse, à laquelle il était appelé. Le *Libéral du Nord* explique le refus de M. Legagneur et rassure les magistrats intéressés aux suites qu'il aurait pu avoir s'il avait été sincère.

« Le départ de M. Legagneur pour Paris nous étonne d'autant moins, que s'il n'a pas été consulté sur sa nomination à la première présidence de Toulouse, il ne sera pas fâché d'aller faire ses conditions. Cette démarche entre bien dans le caractère que nous lui connaissons. Solliciteur toujours habile, il n'est pas fâché de se voir conférer le siège de Toulouse, plus important que celui de Grenoble; mais il n'en fera pas moins bien des difficultés pour s'y rendre. Il s'y rendra, mais lorsqu'on lui aura promis de le nommer bientôt conseiller à la cour de cassation. »

Cette promesse sera d'autant plus facile à faire que, pour calmer M. Amilhau, on s'est engagé vis-à-vis de lui à ne pas y laisser

entre votre prospérité et son indigence.

Je me sentis donc soulagé en entendant le babillage des enfants qui rentraient. Je ne pouvais plus supporter ce silence de mort, interrompu seulement par un bruit de respiration, une sorte de râle, dont le retour régulier faisait, de minute en minute, tressaillir la femme. Je n'avais pas le courage de m'éloigner, la laissant seule, entre son nourrisson qui commençait à s'agiter et son mari à demi évanoui; et cependant assister à ce spectacle sans pouvoir rendre un service, sans savoir quelle parole dire, c'était une torture au-dessus de mes forces.

Le malade avait aussi entendu les voix enfantines auxquelles se mêlaient aussitôt les cris du marot qui se roulaient péniblement à terre sur un lambeau de tapis, sans que son père l'eût encore aperçu. Le pauvre homme souleva ses deux bras, et, trop faible pour le geste énergique par lequel il semblait repousser quelque chose, il les laissa retomber, tandis qu'une expression d'angoisse parcourait ses traits.

— Sois tranquille, sois tranquille, ils n'entreront pas, dit sa femme. Et, saisissant son nourrisson, elle s'élança hors de la chambre, tirant la porte après elle.

Resté seul avec le moribond, je trouvais encore plus impossible de m'éloigner, et, cherchant de nouveau des paroles consolantes, je murmurai quelques unes des phrases banales dont on ennuie les malades, protocole aussi indispensable que les fioles, les potions et toute cette atmosphère nauséabonde qui entoure leur lit de souffrance. Je parlai du temps qui, cette année, éprouvait les santés les plus robustes; de la saison qui s'avavançait, promettant d'être belle et, selon toute probabilité, achèverait de le rétablir. Le sourire quelque peu amer qui fit légèrement trembler la lèvre supérieure du patient m'interrompit. Je sentais qu'il était gauche de répondre à sa pensée en m'arrêtant subitement, et cependant les paroles me manquèrent; je balbutiai je ne sais quoi.

— Je vois que vous me plaignez, dit enfin le malade avec effort; merci. Je suis mieux... je ne souffre pas... peu du moins. La compassion est toujours un baume, et je n'ai rencontré que des cœurs bienveillants.

Je n'essayerai pas de peindre la sublime résignation que je lus alors sur ce visage souffrant. Pour me comprendre, il faudrait avoir vu quelque chose qui en approchât, et ce n'est pas communément que l'on rencontre une telle quiétude au milieu des angoisses de la pauvreté, de l'abandon et de la mort. Le calme qui se rétablissait sur la figure du malade s'étendit jusqu'à moi. Ce fut de celui qui se prétendait consolé qu'émana la consolation. L'accent de cette voix éteinte avait je ne sais quoi de pénétrant, et le sentiment qui succéda aux poignantes émotions que je venais de ressentir n'était pas sans douceur. Je commençais, si j'ose le dire, à

jouir de la profonde pitié qui m'avait oppressé depuis que j'étais là.

Si je ne pouvais encore lui parler (que dire à celui qui renferme en lui-même ce trésor de paix?), du moins le silence ne me pesait plus; mon esprit se remplissait d'idées vagues encore mais graves à l'aspect de cet homme prêt à sonder le grand mystère, et qui, sur le seuil d'un monde dont il semblait n'avoir senti que les douleurs, sans se plaindre du passé, sans craindre l'avenir, mesurait d'un œil si calme l'abîme qu'il allait franchir.

— C'est le médecin, dit alors la voix brisée de la femme.

Elle avait ouvert la porte sans qu'on eût entendu le bruit de la serrure et des gonds, introduisant un individu dont les traits ramassés et le tefat vif et frais annonçaient l'humeur joyeuse. Ce gros homme s'approcha du malade, prit sa main et demeura immobile, l'œil fixé sur ce visage qui semblait appartenir à un cadavre plutôt qu'à un homme vivant.

— Mais vous ne lui tâtez donc pas le pouls? mais vous n'ordonnez donc rien? demanda la femme avec impatience. Il dit bien qu'il est mieux, il n'appelle jamais la nuit, mais...

— Comment appellerais-je? n'es-tu pas toujours là, pauvre femme? murmura le malade, l'interrompant.

— Mais, docteur, ces malheureuses transpirations continuent; tout à l'heure il était en nage et froid, froid comme le marbre. Dites, ne faut-il pas des sinapismes, des vésicatoires? Mais dites donc, docteur, dites donc!

— Patience, ma chère dame, nous allons voir, répondit celui-ci avec embarras et tristesse, en posant les doigts sur l'artère.

— Jamais ni elle ni moi ne pourrions vous remercier de vos bons soins, dit le malade, faisant un effort pour presser le bras du docteur de la main qui restait libre.

Le médecin continuait son silencieux examen. Enfin, comme par un soudain effort de mémoire, il demanda si l'on avait fait usage de la potion ordonnée la veille.

— Les enfants viennent seulement de l'apporter. On l'a refusée hier à la pharmacie, et, j'en suis bien sûr, c'était le soir qu'il la fallait prendre, n'est-ce pas? Peut-être qu'alors il aurait dormi. Il a beau se tenir tranquille, je sais bien, moi, qu'il ne ferme pas l'œil. Ah! c'est bien mal! Ce n'est pas ainsi qu'on sert les riches!

— Ils sont moins nombreux, ma chère; on a plus tôt fait de les servir. Docteur, la pauvre mère se tourmente; songez qu'elle a ses enfants et son malade à servir. Mais, croyez moi, nous n'avons qu'à nous louer du dispensaire: ils ont à répondre à tant de gens! Dieu voudrait que nous fussions les seuls à souffrir!

— Je ne puis pas l'entendre parler ainsi, non, je ne le puis pas! mur-

mura la femme, et elle quitta la chambre.

— Eh bien! elle a raison, reprit le docteur; la potion vous procurera une meilleure nuit. Prenez-la ce soir; pour le moment, je ne vois pas autre chose à faire. Le lait de votre femme vous passe toujours à merveille, n'est-ce pas? Je ne vous conseille aucune autre nourriture.

— Docteur, je vous en supplie, ne l'ordonnez plus, reprit le malade avec une énergie dans la voix et une décision dans le regard que je ne lui avais pas encore vus. Entre son enfant et moi elle s'épuise. Vous savez bien que je n'ai plus rien à nourrir, docteur, et c'est la tuer, elle. Ne sentez-vous pas qu'elle aura besoin de toutes ses forces?

— Paix! Ignorez-vous donc que soutenir l'espoir c'est soutenir la vie? C'est plus pour elle que pour vous que je vous ordonne son lait. D'ailleurs, ne faut-il pas que les malades obéissent sans mot dire? Et pourquoi les appellerait-on patients, s'il vous plaît? Adieu, adieu, allons, cela ira mieux; bon courage! Il faut se remonter un peu; courage, vous dis-je!

— Croyez-vous que j'en aie manqué? murmura doucement le malade.

— Non, certes, non; pardon, non bon ami, dit le docteur, reprenant son chapeau. Allez, nous nous comprenons l'un l'autre, et il y a des cas où la parole est de trop; mais, que voulez-vous? Je suis animal d'habitude, et mon protocole me revient à la bouche comme, ma signature au bout des doigts.

Je le suivis, et j'allais m'informer de la situation réelle du malheureux que nous quittions, quoiqu'elle ne me parût que trop évidente, lorsque sa femme se jeta au devant de nos pas.

— Eh bien? eh bien? demanda-t-elle d'une voix étouffée.

— Nous verrons demain; du reste, toujours votre lait tant qu'il youdra le prendre. On cite de merveilleux effets de l'emploi du lait de femme.

Le pot, ce soir, comme c'est convenu, et, je vous l'ai déjà dit, ayez quelque ami pour veiller. Je le veux, entendez-vous? Je le veux absolument!

— Oh! je vous comprends! s'écria-t-elle.

Et la malheureuse femme frappa sa tête de ses deux mains.

— Certainement, vous devez me comprendre, reprit le médecin d'un ton ferme. Ne faut-il pas vous ménager pour le soigner, conserver votre lait pour lui et le babin? Est-ce qu'une mère ne doit pas songer avant tout à ses enfants? A propos, depuis quand ces petits drôles oublient-ils de me dire adieu? J'ai promis une balle à Julien.

Le médecin élevait la voix; l'aîné des garçons sortit de derrière une cloison et s'avança avec timidité, mais Charles s'était déjà jeté au cou du docteur.

(La suite à un prochain numéro.)

trop long-temps le magistrat qu'on était obligé de lui préférer pour échapper aux clameurs de la presse.

L'Angleterre, si jalouse de notre établissement à Alger et si funeste à Tripoli, essaie d'envelopper la régence de Tunis dans ses intrigues et de l'entraîner à sa ruine. Espérons que l'influence française saura du moins s'y maintenir.

Une lettre de Toulon du 18 août annonce que, selon toute apparence, des bâtiments de guerre anglais apparaîtront prochainement devant Tunis.

On a remarqué que, dans ces derniers temps, les communications ont été fort actives entre le vice-amiral Owen et le consul-général anglais à Tunis.

Plusieurs journaux ont annoncé que la reine Christine se proposait de partir pour l'Espagne, et que déjà un certain nombre de personnes de sa suite s'étaient mises en route pour Bayonne. Il est plus probable que l'ex-régente attendra, pour mettre ses projets de voyage à exécution, la confirmation de la majorité de la jeune Isabelle par les nouvelles cortès.

On assure que M. l'archevêque de Sens a donné sa démission, qui a été acceptée, et que M. Olivier est appelé à ce siège archiepiscopal. M. l'évêque d'Evreux aurait lui-même pour successeur M. l'abbé Bedol, chanoine et vicaire-général de Sens.

Le diocèse d'Evreux se félicitera très-certainement quand il apprendra qu'on le délivre enfin d'un prélat qui ne s'est pas précisément fait remarquer dans ce diocèse par les qualités qui doivent distinguer un haut dignitaire de l'église; mais il pourra s'étonner en même temps de l'avancement rapide de ce prélat, qu'il a vu à l'œuvre, et dont il connaît le bon et le mauvais côté. M. l'abbé Olivier est un courtisan: n'en est-ce pas assez pour expliquer la faveur dont il est l'objet?

On lit dans le *Morning-Post*:

En confirmation de ce que nous avons dit il y a quelques jours, nous croyons pouvoir déclarer aujourd'hui que lord Aberdeen a adressé aux quatre grandes puissances une invitation à une conférence spéciale, dans le but de discuter et d'arrêter d'une manière définitive les affaires d'Espagne.

Les gouvernements de Russie et de Prusse ont répondu que n'ayant pas reconnu la dynastie de fait, parce que, dans leur conviction, les réclamations de don Carlos sont légitimes, il serait impossible avec leur opinion d'accéder à un arrangement quelconque qui assurerait la validité du titre de dona Isabelle à la couronne. C'est pourquoi ils refusent de participer à la conférence proposée, exprimant en même temps que tôt ou tard l'intervention des principaux souverains de l'Europe devra terminer la question, mais que jusqu'alors ils ont pris la détermination fixe de ne permettre à aucun gouvernement de se mêler de la succession au trône d'Espagne. L'application particulière de cette protestation n'a pas besoin d'être indiquée à nos lecteurs.

Le *Morning-Chronicle* se demande qu'elle réception la Grande-Bretagne doit faire au général Espartero. Il pense qu'un homme recommandable par son courage et son patriotisme ne peut manquer de recevoir un accueil bienveillant de la part des Anglais qui aiment ces deux qualités. D'ailleurs, Espartero est malheureux; il sollicite un asile: ce n'est pas le moment de soumettre sa conduite à un contrôle trop sévère. Nous espérons que l'on ne prêterait point l'oreille aux discours de ses ennemis. Qu'on ne perde pas de vue qu'Espartero a été sur les champs de bataille, aussi bien que dans le cabinet, le défenseur de ces principes de liberté constitutionnelle que nous avons eu la gloire d'enseigner aux autres nations. Voilà comment il faut considérer Espartero. Que l'on ne se laisse point diriger par des motifs égoïstes, c'est-à-dire par l'espoir d'obtenir un traité de commerce favorable si le général rentrait au pouvoir. Non, l'Angleterre ne verra dans le rétablissement d'Espartero qu'une garantie donnée à la cause du bon ordre en Espagne et à la paix européenne.

Nous recevons le *Journal de Constantinople* du 1^{er} août. Nous y lisons ce qui suit:

Le cabinet ottoman s'est sérieusement occupé ces jours derniers des moyens de faire exécuter toutes les stipulations de l'arrangement conclu à Constantinople avec S. Exc. M. l'envoyé de Russie relativement aux affaires de Servie. Jeudi un conseil extraordinaire a été tenu à cet effet à la Sublime-Porte; il a duré pendant plusieurs heures, et les délibérations ont eu particulièrement trait à cette importante question. A l'issue de ce conseil, des instructions dont il est permis d'attendre un bon résultat furent expédiées à S. Exc. Hafiz-Pacha, gouverneur de Belgrade. Hier encore, un autre tatar a été envoyé en Servie avec des dépêches.

Le gouvernement de Sa Hautesse a réellement à cœur de hâter la conclusion de cette importante question, et il emploie, avec un empressement qui dépose en faveur de sa loyauté et de sa bonne foi, tous les moyens en son pouvoir pour lever les difficultés qui peuvent subsister encore et qui sont tout-à-fait indépendantes de sa volonté. On a tout lieu d'espérer que les ordres qu'il vient d'expédier à Belgrade atteindront le but qu'il se propose, et que MM. Vuscich et Petronievitch comprendront enfin qu'une plus longue résistance de leur part à se soumettre à la mesure qui les concerne serait de nature à faire douter de leurs sentiments patriotiques en compromettant la tranquillité de leur pays.

On lit dans le *Journal de Genève*:

Le duel qui devait d'abord avoir lieu à Genève entre le prince Napoléon, fils de Jérôme Bonaparte, et M. de la Roche-Pouchin, commandant-général des troupes du grand-duché de Lucques, paraît définitivement arrêté. Ce duel ayant échoué à Marseille et ailleurs par l'intervention des polices, le prince Napoléon s'est adressé au roi de Wurtemberg, son oncle, qui, après avoir mûrement examiné l'affaire, a permis, dit-on, ce duel, bien qu'il soit interdit dans ses états.

Chronique.

LYON.

Mardi dernier, sur les sept heures du soir, une rixe a eu lieu entre deux hommes à la montée de Choulans. Dans le combat, l'un de ces hommes a sorti de dessous sa blouse un sabre et en a frappé son adversaire qui a été blessé à la main. Celui qui a porté le coup de sabre était, dit-on, un employé de l'octroi qui avait voulu empêcher que son adversaire enlevât à un enfant un fer à repasser. Les deux champions ont été conduits chez M. le commissaire de police de Saint-Just par plusieurs citoyens accourus sur les lieux.

Nous trouvons dans le *Courrier de la Drôme* d'aujourd'hui le

petit article suivant, qui nous semble s'appliquer parfaitement à la disparition d'une jeune femme que nous avons annoncée dans notre numéro du 19. Il ne resterait plus qu'à expliquer les causes des blessures et de la mort.

« Marie Girard, âgée de 19 ans, a disparu du bord du Rhône où elle lavait du linge, vis-à-vis le domaine de Taillandière, commune de Saint-Rambert-d'Albon (Drôme).

Signalement: Petite taille, renforcée aux épaules, cheveux châtains, nez épâté, teint hâlé, vêtue d'une robe d'indienne fond brun avec de petits bouquets roses et jaunes. »

— Une femme fort âgée se présenta il y a quelques mois chez M. Crépu, orfèvre de notre ville, et lui proposa à acheter un médaillon en or qu'elle déclara tenir d'un réfugié espagnol. L'orfèvre, sans défiance, acheta le médaillon au prix de cent et quelques francs. A quelque temps de là, cette femme étant revenue proposer un nouveau marché à M. Crépu, celui-ci conçut des soupçons et avertit immédiatement le commissaire de police. Interrogée et pressée de questions, cette femme finit par avouer qu'elle tenait ces objets de son gendre, garçon de peine chez MM. Feuillet et Lagarde, fabricants d'orfèvrerie à Lyon. Une visite domiciliaire faite au domicile de cet individu amena la découverte d'une assez grande quantité d'argenterie dont il lui fut impossible d'indiquer l'origine. Quant aux médaillons, ils furent positivement reconnus par MM. Feuillet et Lagarde pour leur avoir été volés. Ces messieurs déclarèrent en même temps que depuis long-temps de nombreuses soustractions de cette nature avaient été opérées à leur préjudice.

C'est à raison de ces faits que le sieur Jacques Mouriès et la femme Marie Subit, veuve Monaton, comparaissaient hier devant la cour d'assises. Interrogée par M. le président, la femme Monaton déclare être âgée de quatre-vingt-cinq ans et demeurer à l'hospice de la Charité. Elle convient de nouveau que c'est son gendre Mouriès qui lui a remis les médaillons et qui l'a chargée de les vendre; toutefois elle proteste avoir ignoré qu'ils eussent été volés.

Mouriès repousse énergiquement les déclarations de sa belle-mère et soutient qu'il ne l'a jamais chargée de vendre aucun objet. C'est en vain que les dépositions des témoins établissent sa culpabilité jusqu'à la dernière évidence, il s'obstine à se retrancher dans d'inutiles dénégations.

Sur la déclaration du jury qui le déclare coupable, la cour le condamne à sept ans de réclusion et à l'exposition.

La veuve Monaton a été acquittée.

Au commencement de l'audience, le sieur Claude Dubié, journalier à Limonest, avait été condamné à cinq années d'emprisonnement pour vol avec circonstances aggravantes. La femme de ce dernier, accusée de complicité, a été déclarée non coupable et mise en liberté.

DÉPARTEMENTS.

On lit dans le *Journal de Genève*:

« Dimanche dernier, vers les six heures de l'après-midi, un jeune homme se trouvait dans un petit bateau près l'île Rousseau. M. Schwalbach, voyant son inexpérience à le gouverner, lui conseilla de jeter l'ancre afin de ne pas être entraîné par le courant, ce qu'il fit aussitôt; mais en se portant à l'avant du bateau, l'eau y entra, et il fut entraîné vers le pont des Bergues, où M. Schwalbach lui offrit de l'aider à monter, ce que le jeune homme refusa. Un moment après, ayant perdu l'équilibre, il tomba dans le bateau et le fit chavirer. M. Chambaud, cafetier aux Bergues, s'est jeté à l'eau, et, ayant saisi le jeune homme, ils ont descendu ensemble jusqu'aux claires; là, M. Chambaud, se trouvant dans l'impossibilité de le sauver; et se voyant lui-même près de périr, fut obligé de le lâcher. Le jeune homme est le fils de M. Portalès, demeurant rue du Cendrier. Son corps n'a pas encore été retrouvé. »

— M. Villars, adjoint au maire de Mâcon, et l'un des avocats les plus habiles et les plus distingués de Mâcon, vient d'éprouver un accident assez grave. En faisant l'examen des rouages d'une machine à battre le blé, sa main droite s'engagea, par inadvertance, dans le cylindre de la machine, qui lui broya le bout des doigts. Le pansement a été fait de suite et avec soin, et on espère que l'usage de cette main lui sera rendu promptement.

— La journée du 16 de ce mois aura été cruellement marquée par les effets de la foudre.

Dans l'arrondissement de Riom, au lieu de Beaugard, près de Combronde, on a eu à déplorer la mort de trois habitants que la foudre a tués en tombant sur un plougeon de blé près duquel ils s'étaient réfugiés pour se mettre à l'abri de la pluie.

Dans les dunes, près d'Arcaehon, cinq pasteurs s'étaient réfugiés dans une cabane en paille servant d'abri pendant l'hiver aux chasseurs de canards, lorsque la foudre est tombée et a frappé de mort le nommé Jeantillot, de Lége, et le fils Pérot, d'Arès. Les trois autres ont été plus ou moins blessés, sans que toutefois leur état inspire de sérieuses craintes.

Près de Bordeaux, à Beautiran, le frère et la sœur Foussat ont été aussi atteints par la foudre électrique, mais non mortellement. Le fluide, entré par la cheminée, est ressorti de la chambre en pratiquant un trou au mur latéral qui sépare cette chambre d'un atelier de sabotier. Là, il a parcouru un fil de cuivre qui suspendait les sabots et l'a dissous; en même temps il a carbonisé la partie des sabots qui avoisinait ce fil d'archal. Ensuite, par une autre ouverture pratiquée au mur de façade, il a été s'éteindre dans une mare d'eau.

Les pertes causées par l'orage du 16 ont été grandes dans les environs de Clermont. Le ruisseau de Royat, dit l'*Union provinciale*, extraordinairement grossi, et entraînant dans son cours rapide arbrisseaux, rochers, bois de construction, nous a surtout rappelé les désastres de 1835, et tout le monde a pu craindre de les voir renouveler dans leur effrayante horreur. Hélas! ceux de 1843 n'ont encore été que trop grands. Deux hommes jeunes et vigoureux, l'un domestique chez M. Morateur, à Chamalières, et l'autre nommé Pradier, ont perdu la vie en voulant traverser le ruisseau. Leurs cadavres, roulés par les flots, ont été recueillis au faubourg de Saint-Alyre, tout meurtris et méconnaissables. Au moment où Pradier est tombé dans l'eau, plusieurs personnes, assure-t-on, ont tenté vainement de le sauver. On cite entre autres un tambour du 43^e qui a montré en cette circonstance un courage et un dévouement qui ont failli lui coûter la vie.

BULLETIN DES SOIES.

Les soies grèges sur les marchés de la Drôme et de l'Ardèche sont toujours recherchées et en petite quantité.

A Romans, au marché du 18, les prix n'ont pas varié de ceux de notre dernier bulletin. Les transactions ont eu lieu aux cotes suivantes:

14/16 d. soies ordinaires, le demi-kilogramme,	27 50 à 28
12/14 d. soies cour: de pays,	— 29 à 29 50
12/13 d. belles soies de Peyrims,	— 30

Les foires de Saint-Ambroix et de Villeneuve-de-Berg ont nu au marché de Joyeuse de mercredi dernier; il s'y est traité peu

d'affaires et toujours à des prix élevés.

Le marché d'Aubenas du 19 courant n'a pas été fort animé; cependant il existe beaucoup d'empressement pour l'achat des soies grèges. Les prix continuent à rester élevés. Les ventes ont été opérées aux prix suivants:

12/14 d. soies ordinair., le demi-kilogramme,	29 50 à 30
11/12 d. soies cour.,	— 30 à 30 50
9/10 d. soies de pays,	— 30 50 à 31
9/10 d. soie de Joyeuse,	— 31 50 à 32

Les soies de filature sont également bien tenues:

12/14 d. soies d'ordre 4/5 cocons, le demi-kil.,	33 à 35
9/10 d. — — 3/4 — —	35 à 37

A la date du 17 courant, les soies grèges étaient cotées aux prix suivants sur le marché de Nîmes:

Soies grèges de Nîmes 5/6, le kilogramme,	60 57 à 61 20
— — — 6/7 — —	57 30 à 58 80
— d'Alais, 5/6 — —	60 57 à 61 20

A Marseille, la continuation du manque d'assortiment a réduit, pendant la semaine dernière, les transactions sur les soies à quelques affaires en qualités d'Espagne, d'Italie et de Perse, toujours à des prix bien soutenus. (Courrier de la Drôme.)

Nouvelles Diverses.

Le sieur Vannier, jardinier, rue de Courcelles, à la Chapelle-Saint-Denis, se rendait après déjeuner à son ouvrage, lorsqu'il aperçut à terre, près du puits d'où il tire de l'eau pour arroser, un chapeau de paille d'Italie très-frais et orné d'un voile, ainsi qu'une ombrelle assez élégante dont le tissu en soie était de couleur verte. Le sieur Vannier, dans le premier moment, ne put expliquer la présence de ces objets de luxe dans cet endroit; mais un pressentiment sinistre lui traversa l'esprit, et il se pencha sur la margelle du puits, au fond duquel il aperçut quelque chose qui lui parut être une robe de femme flottant au-dessus de l'eau. Se sentant incapable de porter un secours suffisant à la malheureuse qui était peut-être déjà la proie de la mort, le sieur Vannier courut chercher quelques personnes, et un de ses voisins, le sieur Connet, marchand de vins, après s'être fait attacher solidement, se décida à descendre dans le puits, d'où il retira une jeune femme fort belle et mise avec beaucoup de recherche.

Afin de ne pas manquer de résolution au moment d'accomplir son suicide, elle s'était enveloppé la tête avec son châle, et dans sa chute elle avait rencontré le seau qui se trouvait au fond du puits, contre lequel elle s'était brisé le front. Cette circonstance a dû déterminer sa mort plus promptement et a rendu infructueux tous les secours employés pour la rappeler à la vie.

Cette dame, âgée d'environ 25 à 26 ans, portait à la main droite deux alliances; sur l'une on voyait les six initiales suivantes: J. B. B. R. C. B., accompagnées des mots: *Unis pour la vie le 5 avril 1835*. Sur l'autre alliance on lisait cette devise: *Constance, union, sympathie*. Sur la poitrine reposait un petit scapulaire portant cette inscription: *Dédié à la Vierge*, et sa colerette en dentelle était fixée par une broche ornée d'un portrait de femme. La chemise, d'un tissu très-fin, était marquée aux initiales B. G., suivies du chiffre n^o 3.

M. le commissaire de la Chapelle, qui a été appelé pour constater ce tragique événement, n'a trouvé sur cette femme, à l'exception d'une bourse renfermant quelques pièces de monnaie, aucun papier ni le moindre indice qui puisse la faire reconnaître, et il a ordonné l'envoi du corps à la Morgue.

— Nous trouvons dans le *Times* le récit suivant des effets de la foudre sur un navire:

« Mercredi dernier, dans la soirée, le navire *la Marion*, de Calcutta, est entré dans les bassins de la compagnie des Indes-Occidentales. Dans le cours de son voyage, le 9 juin, en doublant le cap de Bonne-Espérance, ce navire a été assailli par un violent orage, qui a tué à bord cinq personnes. Il était onze heures du matin. La foudre est tombée sur le navire, et après avoir percé quelques planches du pont, renversé l'homme qui était à la barre et brisé la bousoe, elle a tué sur le coup deux matelots qui montaient dans la mâture. Le fluide électrique, pénétrant dans l'entrepont, a passé entre les hamacs en faisant à deux hommes des blessures telles qu'ils sont morts peu de temps après. »

« On n'a pu s'expliquer comment la foudre est sortie du navire. Pendant ce temps, la mer, furieuse, battait les flancs du *Marion*. Un homme de l'équipage appelé Robinson a été emporté par les lames et rapporté à bord en moins d'une minute; mais, malgré ce résultat qui l'avait fait échapper à la mort, il a succombé trois semaines après aux blessures qu'il avait reçues. »

« Bientôt on s'aperçut que le feu était au navire. La consternation devint générale à bord, car il avait pris non loin de la soute aux poudres. Le capitaine Pope, avec une grande présence d'esprit, fit mettre tout le monde aux pompes, et l'on put heureusement éteindre le feu avant qu'il n'atteignît les poudres. »

« A bord se trouvait le 49^e régiment d'infanterie de S. M. qui revenait de Chine, et il a aidé autant que possible à éteindre le feu. »

« Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que l'homme qui était à la barre n'a rien eu et qu'on ne voit sur le corps des victimes aucune marque qui indique leur mort violente. »

— Encore un nouvel accident arrivé à la malle de Paris au Havre, dont l'essieu s'est brisé. Le *Journal du Havre* rapporte qu'après cet accident, les dépêches ont été transportées sur une voiture de rencontre; mais, soit défaut de surveillance, soit concours de négligence, les paquets ont été versés sur le chemin, et à l'arrivée à Ingouville l'on n'a plus trouvé dans les coffres que quelques lettres. Des exprès ont été immédiatement expédiés sur la route pour aller ramasser les dépêches éparses çà et là. Ce qui sera retrouvé, ce qui sera perdu, personne n'en peut rien dire, et voilà les garanties de bon service que présente une administration qui perçoit sur les contribuables un revenu de trente millions!

— La statue de Lapeyrouse, qui vient d'être exposée pour un mois au milieu de la cour du Louvre, a été débarrassée du voile qui la cachait aux yeux des curieux et des amateurs. Cette figure est d'une exécution qui fait l'admiration des connaisseurs; sa pose et son attitude ne sont pas moins remarquables. Lapeyrouse est représenté en habit d'amiral du dix-huitième siècle. Un marteau jeté négligemment semble être emporté par un ouragan. De la main droite il tient une longue-vue, et la main gauche, qui tient une carte à demi déroulée, est appuyée sur le tronç d'un mât à demi brisé par la tempête, au moment où son escadre fait naufrage. Cette statue a quatre mètres de hauteur.

Plus de 2,000 personnes sont allées la visiter dans la première journée.

— Sur 1,505,595 hectares de terre labourable que possède la Belgique, il y en a environ 41,000 sur lesquels on cultive le lin. On évalue à 24 millions de kilogrammes la production du lin teillé de 41,000 hectares ensemencés, et le lin valant, prix moyen, 1 f. 75 c. le kilog., ces 24 millions de kilogrammes représentent plus de 34 millions de francs, de sorte que le produit brut de chaque hectare serait de 850 f. environ.

Sur ces 34 millions de francs, le quart revient aux préparateurs et les trois autres quarts aux cultivateurs.

Quant au nombre de bras qu'occupe l'industrie linière en Belgique, il y avait en 1840, d'après le rapport des autorités communales, 280,396 fileuses et environ 74,700 tisserands. Quant au chiffre de pièces fabriquées, il s'est élevé en 1840 à 400 mille.

Onze établissements sont consacrés à la filature du lin à la mécanique. — On ne se fait pas une idée de la rapidité avec laquelle le morcellement de la propriété marche en Belgique. En cinq ans, de 1834 à 1839, le nombre des parcelles cadastrales a augmenté de 6,302 dans la province d'Anvers, de 18,416 dans celle de Brabant, de 5,062 dans celle de la Flandre occidentale, de 9,414 dans celle de la Flandre orientale, de 20,594 dans celle du Hainaut, de 17,831 dans celle de Liège, de 14,482 dans celle de Namur. En cinq ans, le chiffre toujours croissant des cotes foncières a augmenté de 58,123, et s'est élevé de 964,678, chiffre de 1835, à 1,022,801, nombre de 1840. Il s'est encore accru depuis cette époque.

— Le nombre des voyageurs sur le chemin de fer de Lille à la frontière, depuis le 6 juillet, jour de l'ouverture, jusqu'au 31 du même mois inclusivement, s'est élevé à 53,409. Les recettes se sont élevées, sur les voyageurs, à 29,556 f. 93 c., et, sur les marchandises, à 3,546 f. 40 c.

Moyenne par jour : voyageurs, 2,136; recettes, 1,324 f. 3,848 coupons ont été délivrés pour les voitures de première classe, 12,273 pour celles de seconde classe, et 37,283 pour celles de troisième classe.

Nouvelles Étrangères.

IRLANDE.

Dernièrement, à Tara-Hill, O'Connell a prononcé dans un meeting un discours très-remarquable; ce meeting a été suivi d'un banquet où le libérateur a pris de nouveau la parole. Il a exprimé sous des formes et avec des tours différents les idées et les projets que nous avons fait connaître. Nous laisserons donc ce discours pour nous attacher à la déclaration très-significative de l'évêque de Meath et aux réponses dont elle a été suivie. On verra après les avoir lues si nous avons tort de croire que le glaive sera tiré. Point de transactions! voilà le cri unanime d'un clergé tout puissant sur le peuple d'Irlande.

Un toast est porté au docteur Contwell, lord-évêque de Meath. Le docteur Contwell : Les évêques irlandais ont adopté pour devise ce mot qui peint et caractérise leur dévouement au rappel : Pas de transactions! Dans une retraite que nous venons de faire, au nombre de cent dix-sept prêtres, et qui a duré douze jours, libres de toute distraction du dehors, nous avons examiné nos consciences devant Dieu, et, je dois le dire, nul d'entre nous n'a regretté le parti qu'il avait adopté à l'égard de cette agitation pour le rappel.

Tous nous sommes sortis de cette retraite avec la conviction profonde qu'il est de notre devoir d'aider le libérateur dans ses efforts pacifiques et constitutionnels pour améliorer la condition d'un peuple aussi malheureux que fidèle. Le gouvernement a refusé d'aider en quoi que ce soit la construction d'une chapelle catholique, ce qui ne l'empêche pas d'encourager cette chapelle, construite sans sa participation, par des masses de soldats avec armes et bagages. Je me plains d'une conduite aussi indécente. Du reste, tories et whigs me sont parfaitement indifférents. (Plusieurs voix : A bas les whigs!) Il n'y a rien à attendre de ces partis.

Un toast ayant été porté aux prêtres catholiques, le révérend M. O'Reilly prend la parole. Le clergé catholique n'a qu'un but : faire le bien du peuple. Ce qui constitue l'influence du clergé sur le peuple, c'est son indépendance absolue. Acheter le clergé catholique romain serait chose aussi difficile que vendre le clergé protestant.

M. Grattan : Un évêque catholique romain (l'évêque de Meath) vient de dire : Pas de transactions! C'est un mot que je répéterai, parce que je crois qu'aujourd'hui il n'est plus possible de compter que sur nos efforts. Le premier ministre fonde ses espérances sur quatre éventualités : 1° une émeute du peuple irlandais; 2° la mort de l'illustre gentleman qui siège à ma gauche. (M. O'Connell.)

L'évêque de Meath : Faites, ô mon Dieu! que son attente soit longtemps trompée!

Plusieurs voix : Ainsi soit-il! (Applaudissements.)

M. Grattan : Personne n'en fait le vœu plus ardent que moi, mais enfin les ministres y comptent. 3° Le ministère voudrait acheter le clergé catholique romain. 4° Il voudrait vendre le clergé protestant, mais le clergé protestant écouterait la voix de la sagesse et se rallierait au seul homme disposé à respecter ses droits.

L'évêque de Meath : En supposant que l'on pût vendre le clergé protestant, jamais on ne parviendrait à acheter le clergé catholique. Quant à payer le clergé catholique sur les fonds de l'état, nous ne souscrivons jamais à cette combinaison, et tous les évêques d'Irlande déclarent ici, par ma bouche, qu'une telle proposition exciterait leur horreur et leur indignation.

La chambre des communes s'est occupée d'un bill pour la répression de la traite. Ce bill, fort incohérent (lord Brougham en est l'auteur), a pour objet principal d'interdire aux sujets anglais d'engager leurs capitaux dans des spéculations de traite.

BELGIQUE.

Le ministre des travaux publics, par arrêté du 17 de ce mois, vient de charger M. l'ingénieur en chef Groetaers de la direction des études de l'avant-projet du chemin de fer de Saint-Trond à Hasselt.

Distribution des prix aux élèves du collège royal de Lyon. — (Fin.)

SIXIÈME.
Thème latin. — 1^{er} prix : Henri Morin, de Lyon; 2^e prix : Louis Piliot, de Lyon; 1^{er} accessit : Alexandre Gouget, de Lyon.
Version latine. — 1^{er} prix : Henri Morin; 2^e prix : Alexandre Gouget; 1^{er} accessit : Edmond d'Auferville.
Version grecque. — 1^{er} prix : Henri Morin; 2^e prix : Pierre-Louis Dusurgey; 1^{er} accessit : Ernest Gilardin.
Français. — 1^{er} prix : Henri Morin; 2^e prix : Edmond d'Auferville; 1^{er} accessit : Alexandre Gouget.
Histoire. — 1^{er} prix : Henri Morin; 2^e prix : Adolphe Béal, de Lagarde-Frény (Var); 1^{er} accessit : Victor Chavet, de Lyon.
Récitation classique. — 1^{er} prix : Henri Morin; 2^e prix : Antonin Blanc, de Lyon; 1^{er} accessit : Alexandre Gouget.
Excellence (1^{er} semestre). — 1^{er} prix : Henri Morin; 2^e prix : Louis Piliot; 1^{er} accessit : Alexandre Gouget.

SEPTIÈME. — (1^{re} division.)
Thème. — 1^{er} prix : Daniel Julien, de Die (Drôme); 2^e prix : Ernest Poncet, de Lyon; 1^{er} accessit : Eugène Jourdan, d'Anjou (Isère).
Version. — 1^{er} prix : Eugène Jourdan; 2^e prix : Hippolyte Beuf; 1^{er} accessit : Charles-François Richard.
Orthographe et analyse. — 1^{er} prix : Eugène Jourdan; 2^e prix : Ernest Poncet; 1^{er} accessit : Jules Milliat.
Histoire et géographie. — 1^{er} prix : Jules Milliat; 2^e prix : Charles-François Richard; 1^{er} accessit : Eugène Jourdan.
Récitation. — 1^{er} prix : Daniel Julien; 2^e prix : Charles-François Richard; 1^{er} accessit : Ernest Poncet.
Excellence (1^{er} semestre). — 1^{er} prix : Eugène Jourdan; 2^e prix : Ernest Poncet; 1^{er} accessit : Jules Milliat.

SEPTIÈME. (2^e division.)
Thème. — 1^{er} prix : Jules Moriau, de Nîmes (Gard); 2^e prix : Arthur Deboille, de Lyon; 1^{er} accessit : Louis-Montégou, de Villefranche (Rhône).
Version. — 1^{er} prix : Jules Moriau; 2^e prix : Joannis Berger-Donat, de Lyon; 1^{er} accessit : Louis Montégou.
Orthographe et analyse. — 1^{er} prix : Arthur Deboille; 2^e prix : Jules Moriau; 1^{er} accessit : Emile Picard.
Histoire et géographie. — 1^{er} prix : Arthur Deboille; 2^e prix : Jules Moriau; 1^{er} accessit : Agénor Fournier, de Naples.
Récitation. — 1^{er} prix : François Baudran; 2^e prix : Jules Joannon, de Lyon; 1^{er} accessit : Arthur Deboille.
Excellence (1^{er} semestre). — 1^{er} prix : Paul Dalbigny, de Lyon; 2^e prix : Joannis Berger-Donat; 1^{er} accessit : François Baudran.

CLASSE ÉLÉMENTAIRE.
Thème. — 1^{er} prix : Jacques-Frédéric Ferrand, de Lyon; 2^e prix : Paul-Rambert Missol; 1^{er} accessit : Gustave Mengin, de Paris.
Analyse. — 1^{er} prix : Claude Giraud; 2^e prix : Viventio-Fleury Monfalcon, de Lyon; 1^{er} accessit : Charles-Antoine Dulac.
Orthographe. — 1^{er} prix : Paul-Rambert Missol; 2^e prix : Claude Giraud; 1^{er} accessit : Jacques-Frédéric Ferrand.
Histoire et géographie. — 1^{er} prix : François-Maurice Jammy, de Castellamare, près Naples; 2^e prix : Claude Giraud; 1^{er} accessit : Jacques-Frédéric Ferrand.
Récitation. — 1^{er} prix : François Montagnole; 2^e prix : Jacques-Frédéric Ferrand; 1^{er} accessit : Viventio-Fleury Monfalcon.
Excellence (1^{er} semestre). — 1^{er} prix : Jacques-Frédéric Ferrand; 2^e prix : Paul-Rambert Missol; 1^{er} accessit : Viventio-Fleury Monfalcon.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE.
Mathématiques. — 1^{er} prix : Claude Vernoy, du Donjon (Allier); 2^e prix : Pétrus Dumenge, de Saint-Etienne (Loire); 1^{er} accessit : Louis Reboul.

LITTÉRATURE.
Français, histoire. — 1^{er} prix : Jean-Amédée Juvin; 2^e prix : Alexandre Favier, de Lyon; 1^{er} accessit : Claude-Louis Jauvat.
Version latine. — 1^{er} prix : Jean-Amédée Juvin; 2^e prix : Alexandre Favier; 1^{er} accessit : Claude-Louis Jauvat.
Excellence (1^{er} semestre). — 1^{er} prix : Jean-Amédée Juvin; 2^e prix : Claude-Louis Jauvat; 1^{er} accessit : Fleury Vert.

ÉCOLE DE COMMERCE. (Cours de 2^e année.)
Physique. — Prix : Jean-Claude Durand, de Lyon; accessit : Joseph Gointicourt.
Comptabilité. — Prix : Louis Carloz; accessit : Joseph Gointicourt.
Mathématiques. — Prix : Jean-Claude Durand; accessit : Louis Carloz.
Dessin linéaire. — Prix : Jean-Claude Durand; accessit : Joseph Gointicourt.

Français et histoire. — Prix : Jean-Claude Durand; accessit : Théodore Giraud, de Morestel (Isère).

Excellence (1^{er} semestre). — Prix : Jean-Claude Durand; 1^{er} accessit : Joseph Gointicourt.

(Cours de 1^{re} année.)
Arithmétique. — Prix : Emile Roy, de Dijon; 1^{er} accessit : Joseph Neyret, de Lyon.
Français, histoire et géographie. — Prix : Emile Roy; 1^{er} accessit : Joseph Neyret.
Comptabilité. — Prix : Joseph Neyret; 1^{er} accessit : Eugène Tillet, de Lyon.
Dessin linéaire. — Prix : Emile Roy; 1^{er} accessit : Eugène Tillet.
Excellence (1^{er} semestre). — Joseph Neyret; 1^{er} accessit : Emile Roy.

DESSIN.
1^{re} division. — D'après l'antique. — Prix : Pierre-Benoît David; 1^{er} accessit : Eugène Audry.
Académies. — 1^{er} prix : Augustin Pic; 2^e prix : Adolphe Lambert; 1^{er} accessit : François-Achille Boirivant.

Figures. (1^{re} section.) — 1^{er} prix : Jules Gérentet, de Saint-Etienne; 2^e prix : Eugène Chervet, de Villefranche (Rhône); 1^{er} accessit : Charles de Rostaing.
2^e section. — 1^{er} prix : Joannès Pulliat; 2^e prix : Paul Barral; 1^{er} accessit : Nicolas Jaubert.

Deuxième division. — D'après l'antique. — 1^{er} prix : Camille de Pariseval, de Domigny (Saône-et-Loire); 1^{er} accessit : Claude-François André.
Figures. (1^{re} section.) — 1^{er} prix : Jean Caillot, de Lyon; 2^e prix : Jules Perrin, de Caluire (Rhône); 1^{er} accessit : Charles Steiner, de Lyon.

2^e section. — 1^{er} prix : Louis Zacharie, de l'Arbresle (Rhône); 2^e prix : Claude-Marie Pelletot, de Lyon; 1^{er} accessit : André-Sylvain Rigodin.

ÉCRITURE.
1^{re} division. — 1^{er} prix : Léon Scon, de Lyon; 2^e prix : Julien Millet, de Lyon; 1^{er} accessit : Lucien Tendret.
2^e division. — 1^{er} prix : Francisque Rousset; 2^e prix : Salvator Lévy, d'Yvrée (Piémont); 1^{er} accessit : Léon Dumenge, de Paris.

Le gérant responsable, B. MURAT.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 22 AOUT 1843.

NOMBRE D'ACTIO.	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	COURS DU JOUR.
1,500	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	3,700	»
1,000	700	— Saint-Etienne.	1,475	»
350	600	— Grenoble.	925	»
500	750	— Saône-et-Loire.	»	785
400	700	— Dijon.	500	»
3,000	750	— Trois villes du Midi.	120	»
1,740	600	— Turin.	500	»
1,000	1,000	— Montpellier.	725	»
1,000	1,000	— Besançon.	500	»
1,000	1,000	— Reims.	459	»
60	500	— Metz.	810	»
Idem.	1,000	— Valence.	550	»
Idem.	1,000	Mines de houille, Compagnie générale.	350	»
1,500	800	— Union.	400	»
4,000	»	— Société civile.	760	»
1,000	1,000	— Grangette et Culatte.	»	525
1,000	1,000	— Côte Thiolière.	»	»
2,500	5,000	— Comp. gén. des Tréf. Cèdes mines des Lites.	500	»
520	5,000	— Comp. du Villars.	400	»
500	4,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale.	»	4,340
800	500	— Société lyonnaise.	3,840	»
134	5,000	— Rhône supérieur.	»	»
200	10,000	— Gondoles sur Saône.	»	»
4,500	1,000	— Compagnie de l'Aigle.	9,500	»
450	2,000	Ponts. sur le Rhône.	1,525	»
300	2,000	— de la Feuillée.	2,250	»
220	2,000	— du Palais de Justice.	1,725	»
1,800	1,000	— de l'Île-Barbe.	1,500	»
6,000	»	— et Gare de Vaise.	580	»
2,200	5,000	Canal de Givors.	725	»
240	5,000	Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne.	6,800	»
300	5,000	Moulins à vapeur de Perrache.	4,900	»
2,000	1,000	Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardèche.	20,150	»
Idem.	500	Banque de Lyon.	3,250	»
2,000	500	Omnium.	890	»
800	5,000	Société riveraine d'assurance.	513	»
400	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,850	»
		Société des hauts fourneaux d'Allevard.	6,175	»

Étude de M^o Guillot, huissier, place des Cordeliers, n. 1.

VENTE JUDICIAIRE.

Le samedi vingt-six août 1843, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers saisis, consistant en secrétaire, commode, tables, fauteuil, chaises, canapé, glace, vases à fleurs, rideaux, etc. (4135)

ÉTUDE DE M^o DARMÈS, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONDY, n. 165.

Le vingt-huit août 1843, à dix heures du matin, dans l'étude et par le ministère de M^o Darmès, notaire, il sera procédé à l'adjudication

D'UN FONDS

MARCHAND DE PARAPLUIES ET DE MERCERIE, Situé à Lyon, grande rue de l'Hôpital, n. 16. (4538)

ÉTUDE DE M^o PAUL THIAFFAIT, NOTAIRE A LYON, PLACE DE LA PRÉFECTURE, N. 7.

VENTE VOLONTAIRE

D'UNE PROPRIÉTÉ Située à Vaise, rue des Tanneurs, n. 18, à l'angle de la place du Marché.

Cette propriété consiste en trois corps de bâtiments dont une portion est très-bien agencée, un emplacement de terrain à bâtir et un cours d'eau.

Elle serait bien appropriée à un établissement de tannerie ou de teinture, ou à tout autre établissement industriel.

Elle pourrait être vendue soit en un seul lot, soit en deux.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M^o Thiaffait, notaire. (9745)

ÉTUDE DE M^o NIODET, NOTAIRE, SUCCESSION DE M^o COTTIN, PLACE DE BELLECOUR, 16.

A CÉDER DE SUITE POUR CAUSE DE LONGUE ABSENCE, UNE BRANCHE DE COMMERCE

Très-lucrative et facile à diriger, pour une somme de 45,000 fr., qui rapporte annuellement de 6 à 7,000 fr. On pourra s'en assurer en s'adressant audit M^o Niodet, notaire. (9912)

A vendre.

UN FONDS D'HOTEL,

EN FACE DES BATEAUX A VAPEUR DE LA SAONE, tout restauré à neuf.

Il contient vingt chambres, vingt-neuf lits, deux salles à manger; le tout en très-bon état. Il y a deux entrées. S'adresser chez M. Péguet, avoué, rue de la Moaune, 14, à Lyon. (2180)

A CÉDER.

un office d'huissier à Saint-Etienne (Loire), AYANT UNE TRÈS-BONNE CLIENTELLE.

S'adresser à M. Barange, huissier, rue Saint-Jean, n. 42, à Lyon. (55)

A vendre de suite pour cause de départ.

un beau et bon cheval de six ans, POUVANT SERVIR A DEUX FINS.

S'adresser, pour le voir, à Villeurbanne, chez M. Roudet, au dépôt de sangues. (53)

A VENDRE D'OCCASION.

plusieurs lampes à gaz, une pendule, un baromètre genre gothique, huit glaces de différentes grandeurs, un comptoir avec sa banquette, un calorifère à dessus de marbre et un beau billard.

S'adresser au café des Deux-Colonnes, quai des Célestins, n. 1. (56)

A vendre.

calorifère et ses cornets, comptoir grillé et vitré.

S'adresser chez MM. Robert et Ce, rue de la Gerbe, n. 2. (2185)

AVIS.

On désire trouver un ASSOCIÉ ou COMMANDITAIRE pour l'exploitation d'une fabrique de chocolat qui n'est pas encore connue à Lyon.

S'adresser à M. Barbolat, chargé d'affaires, rue Malet, 2, au 1^{er}. (52)

AVIS.

On demande pour les BAINS DE PERRACHE un GARÇON connaissant parfaitement le service. (22)

DU 21 AU 31 AOUT INCLUSIVEMENT,

LE CYGNE

PARTIRA POUR

MACON ET CHALON

à CINQ heures du matin.

(7145)



PHARMACIE LARDET,

Place de la Préfecture, n. 16, à Lyon.

Dépôt général de toutes les Spécialités brevetées de Paris.

Instrument en caoutchouc, Appareils pour l'allaitement, Clysopompes, Clysosirs, Urinaux, Bandages et Cornets acoustiques de tous les systèmes. — Eaux minérales et artificielles de la France et de l'étranger. Expéditions et remises d'usage pour les demandes en gros. (8434)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, N. 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxeurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acroté ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermozon, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (7149)

AVIS.

M. VERNEY, marchand de tableaux, arrive en cette ville avec une belle collection de TABLEAUX dans tous les genres, BRONZES, IVOIRES, ÉMAILS, etc.

Ledit sieur Verney invite les amateurs à venir faire un choix. Il fait des échanges contre toutes sortes de marchandises ou objets.

S'adresser hôtel des Quatre-Chapeaux, chambre n. 17. (54)

A DATER DU 21 AOUT,

L'AIGLE

PARTIRA

POUR CHALON

Tous les jours pairs à 5 heures du matin.

(7310)

DÉPURATIF DU SANG

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE,

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la faculté de Londres.

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 5 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n. 15. (7261)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue Poulaillerie, 19.